



Les grands titres:

- L'ONU condamne le meurtre d'un pilote jordanien par Daech
- Ukraine : l'ONU appelle à mettre fin à l'escalade des combats et à protéger les civils
- Le Conseil de sécurité condamne les attaques de Boko Haram au Nigéria et au Cameroun
- Soudan du Sud : Ban Ki-moon appelle les rivaux à placer l'intérêt de la population au-dessus des leurs
- RDC : le chef de la MONUSCO se rend dans le nord-est du pays suite à une violente fusillade
- Un expert de l'ONU encourage l'Algérie à rehausser la qualité de l'éducation
- Le chef des droits de l'homme de l'ONU entame une visite officielle à Washington
- Gaza : démission du président de la Commission d'enquête, le juriste William Schabas
- L'UNESCO vivement préoccupée par des autodafés à Mossoul, en Iraq
- La CIJ rejette les allégations de génocide de la Croatie et de la Serbie

L'ONU condamne le meurtre d'un pilote jordanien par Daech



3 février - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Conseil de sécurité de l'Organisation ont condamné mardi le meurtre d'un pilote de l'armée de l'air jordanienne, Mo'az Al-Kassasbeh, par Daech, aussi appelé Etat islamique.

Selon la presse, une vidéo diffusée mardi par Daech montrait un homme portant une tenue orange et brûlé vif dans une cage en fer.

Dans une note lue devant la presse par son porte-parole, M. Ban a dénoncé cette « organisation terroriste qui n'a pas d'égard pour la vie humaine ».

« Les pensées du Secrétaire général vont à la famille de M. Al-Kassasbeh et à ses proches. Il partage leur douleur et exprime sa solidarité avec le gouvernement et le peuple de Jordanie en dénonçant cet acte odieux », a poursuivi le porte-parole.

« Le Secrétaire général exhorte tous les gouvernements à accroître leurs efforts pour combattre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme dans les limites de leurs obligations en matière de droits humains », a-t-il ajouté.

Dans une déclaration à la presse, le Conseil de sécurité a également condamné le meurtre du pilote jordanien.

« Ce crime montre une fois de plus la brutalité de l'EIL (Etat islamique d'Iraq et du Levant), qui est responsable de milliers de crimes et d'abus contre des gens de toutes confessions, ethnicités et nationalités », ont dénoncé les membres du Conseil.

Ils ont présenté leurs condoléances à la famille de la victime, au gouvernement de Jordanie, ainsi qu'aux familles de toutes les victimes de l'EIL.

Les membres du Conseil ont salué « les efforts résolus du gouvernement de Jordanie pour lutter contre la menace du terrorisme » et ont exhorté la communauté internationale « à travailler étroitement avec les autorités jordaniennes pour



soutenir ces efforts ».

Ukraine : l'ONU appelle à mettre fin à l'escalade des combats et à protéger les civils



3 février - Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a appelé mardi toutes les parties au conflit en Ukraine à mettre fin à la dangereuse escalade des combats dans l'est du pays.

Dans un communiqué de presse publié à Genève, le chef des droits de l'homme de l'ONU a également exhorté « les États et tous ceux bénéficiant d'une sphère d'influence dans la région à prendre des mesures pour assurer la pleine la mise en œuvre des accords de Minsk », dont le respect a une incidence directe sur la situation des droits humains dans l'est du

pays.

« Les arrêts de bus et les transports publics, les marchés, les écoles et les jardins d'enfants, les hôpitaux et les zones résidentielles sont devenus des champs de bataille dans les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, une violation flagrante du droit international humanitaire qui régit le déroulement des conflits armés », s'est indigné le Haut-Commissaire.

« Le nombre de morts dépasse désormais 5.358 personnes, et 12.235 autres ont été blessées depuis la mi-avril l'an dernier. A elles seules, les trois semaines précédant le 1er février 2015 se sont soldées par au moins 224 civils morts et 545 blessés. Toute nouvelle escalade de la violence aurait des conséquences catastrophiques pour les 5,2 millions de personnes vivant en plein conflit dans l'est de l'Ukraine », a affirmé M. Zeid.

Le Haut-Commissaire a particulièrement insisté sur le nombre élevé de victimes civiles dues aux « bombardements aveugles » de zones résidentielles à la fois sur le territoire contrôlé par le gouvernement et dans les villes passées aux mains des groupes armés, notamment à Donetsk et Horlivka. Durant l'incident le plus meurtrier à ce jour, a-t-il ajouté, au moins 31 personnes ont été tuées et 112 blessées à Mariupol, lors d'attaques à la roquette.

« La protection des civils par toutes les parties au conflit doit être une priorité absolue », a déclaré M. Zeid, ajoutant que toute violation du droit humanitaire international et des droits de l'homme devrait faire l'objet d'une enquête approfondie afin que les auteurs soient traduits en justice.

Le Haut-Commissaire de l'ONU a également fait part de son inquiétude concernant la situation en République autonome de Crimée, en particulier s'agissant des multiples violations des droits des Tatars de Crimée, la communauté d'origine turque de la presqu'île.

La semaine dernière, a-t-il dit, les locaux d'ATR, la seule chaîne de télévision de Crimée en langue tatare, ont été attaqués par des hommes armés et masqués en tenue militaire, et l'un des principaux chefs de la communauté, Akhtiom Tchigoz, le vice-président de la Mejlis, l'assemblée des Tatars, a été arrêté. Il risque actuellement jusqu'à 10 ans de prison pour incitation à des « troubles de masse ».

« Plus de 20.000 personnes ont été déplacées de la Crimée vers le reste de l'Ukraine depuis le 'référendum' de mars, qui a suivi la prise de contrôle de la péninsule par des forces dites d'auto-défense, il y a presque un an », a souligné M. Zeid, notant que les la loi et la citoyenneté russes avaient ensuite été introduites en Crimée.

Le Conseil de sécurité condamne les attaques de Boko Haram au Nigéria et au Cameroun



3 février - Le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné dans les termes les plus forts l'escalade des attaques perpétrées par « les terroristes de Boko Haram » au Nigéria et contre les troupes tchadiennes au Cameroun.

Dans une déclaration à la presse publiée lundi soir, les membres du Conseil citent notamment l'attaque du 1er février à Maiduguri, dans l'Etat de Borno, au Nigéria. Ils mentionnent également « les attaques de plus en plus nombreuses dans la région du lac Tchad, notamment celles ayant visé, les 29 et 30 janvier près de la ville frontalière de

Fotokol, le contingent de l'armée tchadienne déployé au Cameroun pour combattre Boko Haram à la demande et avec la collaboration des autorités camerounaises, et qui ont tué quatre soldats tchadiens et blessé douze autres ».

Les membres du Conseil de sécurité ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et leur sympathie à toutes les personnes blessées dans ces attaques, ainsi qu'aux peuples et aux gouvernements du Nigéria et du Tchad.

Ils se sont également dits de nouveau très préoccupés par le fait que les activités de Boko Haram fragilisent la paix et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

Dans leur déclaration, les membres du Conseil de sécurité ont exhorté la région à accroître les opérations militaires et la coordination régionale pour combattre « immédiatement et de manière plus efficace » Boko Haram.

À cet égard, ils ont salué l'assistance fournie par l'armée tchadienne dans la lutte contre le groupe extrémiste au Cameroun, au cours de laquelle 123 combattants de Boko Haram ont été neutralisés et d'autres ont été capturés.

Soudan du Sud : Ban Ki-moon appelle les rivaux à placer l'intérêt de la population au-dessus des leurs



Le Secrétaire général en mission au Soudan du Sud le 7 mai 2014. Photo:

3 février - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a pris note mardi des résultats du dernier cycle de négociations entre le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et son ancien Vice-président Riek Machar, comme en témoigne l'accord qu'ils ont signé à Addis-Abeba le 2 février 2015.

Selon la presse, Salva Kiir et Riek Machar ont signé un accord prévoyant un nouveau cessez-le-feu et une reprise des négociations le 20 février. Les trêves précédentes n'ont jamais tenu plus de quelques jours.

ONU Le chef de l'ONU « regrette que ni l'un ni l'autre n'ait fait de compromis sur une formule de partage du pouvoir mutuellement acceptable. Il souligne qu'aucune paix durable ne sera obtenue au Soudan du Sud à moins que ses dirigeants ne placent les intérêts de la population civile au-dessus du leur », a dit son porte-parole dans une déclaration à la presse.

Ban Ki-moon a également souligné le besoin urgent pour MM. Kiir et Machar de s'entendre sur un accord de paix global et inclusif qui traite des réformes institutionnelles clés, de la gouvernance économique, de la réconciliation et de la responsabilité pour les crimes commis depuis le début du conflit, d'une manière compatible avec les normes internationales.

« Le Secrétaire général appelle une nouvelle fois les deux parties à respecter de toute urgence et strictement l'accord de cessation des hostilités signé le 23 janvier 2014. Il les exhorte à se préparer pour la prochaine série de pourparlers avec l'intention de mettre fin rapidement au conflit », a encore dit son porte-parole.

« Il félicite les médiateurs et les chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour leurs efforts inlassables destinés à obtenir un accord de paix au Soudan du Sud et les assure de la volonté de l'ONU de les aider, avec d'autres partenaires, dans leurs efforts », a-t-il ajouté.

RDC : le chef de la MONUSCO se rend dans le nord-est du pays suite à une violente fusillade



3 février - Le chef de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler, a apporté mardi son soutien à la population d'une localité du nord-est du pays, victime d'une violente fusillade qui a fait plusieurs morts et de nombreux blessés.

Selon un communiqué de la MONUSCO, rendu public à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC), des individus non encore identifiés ont ouvert le feu à Aru, une localité de la Province orientale du pays, provoquant la mort de quinze personnes, dont un volontaire des Nations Unies, et faisant dix-sept blessés.

La MONUSCO s'est immédiatement rendue sur place pour porter secours aux victimes. Martin Kobler, accompagné du Vice-gouverneur de la Province orientale, Pascal Mombi, de la Ministre provinciale de la santé et des affaires sociales et humanitaires, Jeanne Alasha, et du Commissaire de district de l'Ituri, Jean-Robert Vundwandi, a rendu visite aux blessés à l'hôpital d'Aru.

« Je suis profondément attristé par cette fusillade qui a fait plusieurs morts parmi la population d'Aru. Je présente mes condoléances aux familles des disparus, et suis venu leur apporter mon soutien et mon réconfort en ces moments difficiles », a déclaré M. Kobler après son arrivée à Aru, à 236 kilomètres de Bunia, le chef-lieu du district d'Ituri dans la Province orientale, non loin de la frontière avec l'Ouganda.

Peu avant sa visite à Aru, le chef de la MONUSCO s'était rendu à Bunia où il avait rendu hommage au volontaire de la MONUSCO tué durant l'attaque, Gagan Punjabi, à l'occasion de la cérémonie de rapatriement de son corps.

Selon la MONUSCO, des enquêteurs désignés par les autorités locales de Bunia ont été dépêchés sur place le dimanche 1er février par vol hélicoptère de la MONUSCO pour enquêter sur cette fusillade mortelle, en vue d'appréhender les criminels et de les traduire en justice.

Un expert de l'ONU encourage l'Algérie à rehausser la qualité de l'éducation



Kishore Singh, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation.

3 février - Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Kishore Singh, a salué mardi les efforts accomplis par l'Algérie pour la réalisation du droit à l'éducation comme une grande priorité, et a exhorté le gouvernement algérien à améliorer la qualité de l'éducation.

« C'est la qualité de l'éducation qui est le plus grand défi », a déclaré M. Singh, à la fin de sa visite en Algérie du 27 janvier au 3 février 2015. « Le gouvernement doit de toute urgence répondre à l'impératif de la qualité de l'éducation, en rehaussant le niveau des acquisitions scolaires et la pertinence de l'enseignement. »

« Par ailleurs l'Algérie a fait des progrès remarquables pour l'alphabétisation », a souligné l'expert en constatant que le taux de scolarisation au niveau primaire dépasse les 97%, avec une bonne parité garçons-filles, ces dernières étant même majoritaires au niveau universitaire.

« Tous ces efforts se fondent sur un cadre juridique national important, assurant la gratuité de l'éducation à tous les niveaux

y compris au niveau de l'enseignement supérieur » a ajouté l'expert, en se félicitant que l'Algérie accorde plus de 20% du budget national à l'éducation.

Toutefois le Rapporteur Spécial de l'ONU a exhorté le gouvernement de l'Algérie à préserver les acquis, tout en s'armant pour faire face aux défis actuels et à venir.

L'expert qui s'est rendu à Alger et à Tipaza a estimé que le recrutement d'enseignants qualifiés et leur formation continue étant un vecteur fondamental de la qualité de l'éducation, des enseignants aptes à transmettre les valeurs des droits de l'homme ainsi que les valeurs humanistes consacrées par la loi nationale de 2008 sont indispensables.

« Le gouvernement doit apporter des solutions aux problèmes du redoublement, de l'abandon scolaire et de la surcharge dans les écoles. En outre, l'accès à l'éducation pour les enfants les plus vulnérables, notamment pour les enfants porteurs de handicap doit être amélioré », a suggéré l'expert.

« J'encourage le gouvernement à accorder davantage de moyens humains et financiers afin que l'enseignement du tamazigh qui est une langue nationale cesse de reculer et aille en progression à tous les niveaux du système éducatif », a-t-il poursuivi.

Selon le Rapporteur spécial, le secteur de l'enseignement technique et professionnel exige une attention particulière avec un cadre juridique plus adéquat pour renforcer une collaboration avec les entreprises, et des campagnes visant à améliorer le prestige social de ce secteur et sa valorisation.

« Dans la continuité des réformes entamées par l'Algérie, et dans le cadre du 'Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République' adopté en mai 2014, le gouvernement doit s'engager à moderniser la législation nationale en fonction de l'expérience acquise et ceci dans une vision tournée vers l'avenir », a conclu l'expert.

Le Rapporteur spécial présentera le rapport de sa visite au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2015.

Le chef des droits de l'homme de l'ONU entame une visite officielle à Washington



3 février - Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a entamé mardi une visite officielle à Washington, au cours de laquelle il doit rencontrer des responsables du gouvernement et du Congrès.

Il s'agit de la première visite officielle d'un chef des droits de l'homme de l'ONU depuis la visite effectuée en 2007 par la Haut-Commissaire Louise Arbour, a indiqué le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

M. Zeid a pris ses fonctions en septembre dernier. Lors de sa visite à Washington, il doit rencontrer des responsables du Département d'Etat américain, ainsi que la Conseillère sur la sécurité nationale, Susan Rice, pour discuter d'une vaste série de sujets. Il rencontrera également des membres du Sénat et de la Chambre des représentants.

Judi, le Haut-Commissaire doit prononcer un discours au Musée de l'Holocauste à Washington.

Gaza : démission du président de la Commission d'enquête, le juriste William Schabas



3 février - Le juriste canadien William Schabas a démissionné de la présidence de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH) sur d'éventuelles violations du droit international lors du conflit à Gaza l'été dernier, a indiqué mardi le Conseil dans un communiqué de presse à Genève.

Le Président du Conseil, Joachim Ruecker, a reçu le 2 février une lettre du professeur William Schabas dans laquelle ce dernier lui annonce sa démission avec effet immédiat de sa fonction de président et membre de cette Commission d'enquête.

Cette décision fait suite à une précédente lettre adressée à M. Ruecker, le vendredi 30 janvier, par la Mission permanente d'Israël auprès de l'ONU, dans laquelle l'Etat membre demandait le renvoi de M. Schabas de la Commission d'enquête en raison de ce qu'il appelait « un conflit d'intérêts ».

Selon le communiqué, le Président du CDH a accepté la démission de M. Schabas et l'a remercié pour son travail au cours des six derniers mois en tant que président de la Commission. Le président a également apprécié la volonté de M. Schabas de préserver par sa décision l'intégrité du processus en cours contre tout soupçon de conflit d'intérêt.

Le Président du Conseil a par ailleurs noté la décision prise par le CDH de demander à la Commission d'enquêter « sur toutes les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire » et a pris acte du fait que la Commission est désormais « dans la phase finale de la collecte de preuves provenant d'autant de victimes et témoins que possible des deux côtés ».

Dans un second communiqué rendu public le même jour, M. Ruecker a annoncé la nomination dans la foulée d'un des deux autres membres de la Commission d'enquête, Mary McGowan Davis, en tant que présidente.

La Commission, désormais composée de Mary McGowan Davis, des Etats-Unis, et de Doudou Diène, du Sénégal, tous deux nommés en tant que membres en août 2014, devrait présenter son rapport d'enquête au Conseil des droits de l'homme lors de sa prochaine session le 23 mars.

L'UNESCO vivement préoccupée par des autodafés à Mossoul, en Iraq



Des civils irakiens qui ont fui la ville de Mossoul. Photo: HCR/R. Nuri

3 février - La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a exprimé mardi sa plus vive préoccupation suite aux informations parues dans de nombreux médias faisant état d'autodafés de plusieurs milliers de livres provenant de musées, bibliothèques et universités, à Mossoul, en Iraq.

« Ces autodafés marqueraient une étape supplémentaire dans le nettoyage culturel perpétré dans les régions sous le contrôle des groupes extrémistes armés en Iraq. Ces autodafés s'ajouteraient à la destruction systématique du patrimoine et à la persécution des minorités qui visent à annihiler la diversité culturelle qui est l'âme du peuple irakien », a déclaré la

Directrice générale dans un communiqué de presse.

Selon des sources concordantes, plusieurs milliers de livres de philosophie, de droit, de science et de poésie auraient été volontairement brûlés depuis plusieurs semaines. Si ces informations se confirment, il s'agirait d'une des plus grandes destructions intentionnelles d'ouvrages de l'histoire humaine.

« Brûler les livres s'inscrit dans la lignée des atteintes à la culture au savoir et à la mémoire, comme récemment à Tombouctou (Mali), avec l'incendie des manuscrits du Centre Ahmed Baba. Cette violence témoigne d'un projet fanatique,

qui vise à la fois les vies humaines et tous les produits de la pensée », a ajouté Mme Bokova. « C'est justement pour lutter contre ces violences que l'UNESCO fut créé il y a 70 ans, pour faire de l'éducation, des sciences, de la culture, des outils de dialogue et de paix. Ces autodafés sont un rappel cruel de la réalité du fanatisme aujourd'hui et les nations doivent s'unir pour y répondre ».

Depuis plusieurs mois, l'UNESCO documente et condamne le nettoyage culturel perpétré par les groupes extrémistes armés en Iraq, qui vise à la fois le patrimoine culturel, les minorités culturelles et religieuses, les documents et les sources écrites d'une civilisation parmi les plus anciennes de toute l'histoire humaine.

La CIJ rejette les allégations de génocide de la Croatie et de la Serbie



3 février - La Cour internationale de Justice (CIJ), le principal organe judiciaire des Nations Unies, a rejeté mardi les demandes respectives de la Croatie et de la Serbie s'accusant mutuellement de crimes de génocide durant les conflits dans les Balkans des années 1990.

Dans son arrêt publié mardi, « qui est définitif, sans recours et obligatoire pour les Parties », la CIJ rejette par quinze voix contre deux la demande de la Croatie et à l'unanimité la demande de la Serbie.

Au titre de la procédure examinée par la Cour, la Croatie soutenait que la Serbie était responsable de violations de la Convention des Nations Unies sur le génocide pour des faits qui auraient été commis entre 1991 et 1995. Dans le même temps, la Serbie accusait la Croatie de s'être elle-même rendue coupable de violations de la Convention pour des faits qui auraient été commis en 1995 dans la République serbe de Krajina.

S'agissant de l'historique de la procédure, la Cour rappelle dans son arrêt que, le 2 juillet 1999, la République de Croatie a déposé une requête introductive d'instance contre la République fédérale de Yougoslavie au sujet d'un différend concernant des violations alléguées de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948. Le 18 novembre 2008, la Cour a rendu un arrêt rejetant une partie des exceptions préliminaires soulevées par la défenderesse, devenue alors la Serbie. Par la suite, la Serbie a quant à elle soumis une demande à l'encontre de la Croatie pour des allégations de crimes similaires.

Selon la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, il existe deux éléments constitutifs du génocide : l'élément matériel de l'infraction, ou ce que la Cour appelle l'actus reus, et l'intention criminelle de génocide, à savoir la mens rea. De ce fait, « l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » est la caractéristique essentielle du génocide, celle qui le distingue des autres crimes selon la Convention.

Pour condamner l'auteur d'un crime de génocide, la CIJ, dont le siège se trouve à La Haye, doit par conséquent faire la preuve, hors de tout doute raisonnable, de l'existence des deux éléments, l'actus reus et la mens rea.

Dans le cadre de la procédure, la CIJ a d'abord examiné la demande de la Croatie contre la Serbie et a été en mesure d'établir l'existence de l'actus reus. Cependant, la Cour a constaté que la mens rea faisait défaut. Du fait de l'absence d'intention de génocide, la CIJ a rejeté la demande de la Croatie dans son intégralité.

La Cour a ensuite examiné la demande de la Serbie contre la Croatie et, de façon similaire, a constaté l'élément matériel de l'infraction, mais pas l'intention criminelle. La Cour a donc également rejeté la demande de la Serbie dans son intégralité.

Dans sa décision, la Cour a cependant relevé une série de crimes commis pendant les périodes considérées, y compris des attaques généralisées contre des populations et infrastructures civiles et a réitéré sa demande aux deux parties de poursuivre leurs négociations en vue de régler le plus vite possible la question du sort des personnes disparues. La CIJ a également encouragé les parties à poursuivre leur coopération en vue d'offrir une réparation appropriée aux victimes de ces violations, de façon à consolider la paix et la stabilité dans la

région.